



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 18 février 2020

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 30, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Anne WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENTIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Marie LE GUIADER ; Jean-Louis DELARBRE ; Jean-Claude VACHON

Ayant donné procuration : Nicole DECHEZLEPRETRE à Jean-Luc LEGER ; Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS ; Isabelle PISANI-LAYCURAS à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN à Corinne TERRADE.

Absents : Philippe GILLIER ; Renée NICOUX ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Michel DIAS ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT

M. Jean-François RUINAUD, maire de Néoux, souhaite la bienvenue aux délégués et les invite à partager le verre de l'amitié à la fin de la séance.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT** Désigné à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil du 12/12/19 :

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. **ABSTENTIONS** : Mme LEGROS ; M. VERONNET.

Information : les délibérations du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Délibération n° 2020-001 du 15 janvier 2020 : **Piscine : Accueil d'un club de natation synchronisée et organisation d'un gala de clôture**

M. LEGER remercie tous ceux qui ont organisé la venue du Club de natation synchronisée des Ulis.

Il s'excuse car ce Conseil, dont la date a été décidée en bureau il y a un mois, aurait pu être décalé. En effet, nous demandons les comptes de gestion depuis plusieurs semaines et nous avons appris qu'ils ne seraient pas prêts. Il a donc appelé pour dire qu'il n'était pas acceptable d'avoir des comptes de gestion provisoires. Mais la période étant particulière, on a jugé qu'il ne s'agissait pas de reporter ce Conseil.

Il remercie **Juliette GIOUX** grâce à qui nous présentons ces comptes en février, ce qu'aucun Conseil Municipal, ni le Conseil Départemental, n'a fait.

Ordre du jour

1. à 13. Rapports financiers

14. Rapport d'orientations budgétaires

15. Bilan d'activité 2019

16. Projet de territoire

17. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme d'Aubusson Felletin

18. Avenant au Programme Sources en Action

19. Prescription de la Révision dite allégée du PLU d'Aubusson : définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

20. Attribution d'une subvention à l'association Court-Circuit

21. Marché de location de copieurs : attribution

22. Groupement d'achat de services de téléphonie avec le Conseil Départemental (*remis sur table*)

23. Convention d'entente intercommunautaire avec la Communauté de communes Creuse Sud Ouest pour la mise en œuvre du dispositif régional DOREMI – programme FACILARENO

24. Tarifs des séjours des ALSH

25. Convention Territoriale Globale avec la CAF : diagnostic

1. Compte de Gestion du Budget Principal

Mme GIOUX présente le rapport.

M. LEGER précise que les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs sont bien concordants.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTIONS : Mme LEGROS, M. BRUNET.

2. Compte Administratif du Budget Principal

Mme GIOUX présente un résultat positif de 840 835€ en fonctionnement et 770 016 € en investissement. Les dépenses et recettes non réalisées en investissement d'expliquent par les travaux rivières qui nécessitent un temps important de mise en route.

M. LEGER ajoute que nous continuons à optimiser au mieux les recettes, et que les dépenses restent comprimées. Il remercie à nouveau Mme GIOUX qui parvient à jauger les dépenses à 2000€ près sur un budget de 10 millions d'€.

Compte 204 (recette) : récupération d'une subvention du PIG Habitat.

Le résultat de clôture 2019 s'établit ainsi à : + 70 818.43 €. En intégrant le « réalisé » du plan de redressement, le résultat est de - 1 360 230 €, soit un peu mieux que ce que demandait la CRC.

M. LEGER rappelle que les efforts les plus importants portaient sur le début du plan de redressement.

Comptabilité analytique : il est rappelé que la TEOM équilibre tout juste le service Déchets.

Médiathèque : nous essayons de retrouver une capacité budgétaire pour des achats de livres.

Jeunesse : les masses financières représentent 570 000€ de recettes pour environ 1 million d'€ de dépenses.

Sports : 215 000€ en dépenses, 310 000€ en recettes.

Les recettes non ventilables viennent compenser les déficits des services.

Mme LEGROS demande si on peut ventiler les emprunts par catégorie analytique.

Mme GIOUX approuve, cela est fait pour tous les emprunts sauf pour l'emprunt d'équilibre du plan de redressement.

Mme LEGROS affirme que nous aurions dû engager toutes les procédures pour récupérer l'argent du déficit. Elle regrette que le temps soit trop court pour lire les rapports présentés au Conseil. La comcom est de fait sous tutelle.

M. LEGER dit que nous ne sommes pas sous tutelle. Une tutelle aurait signifié une augmentation de 41% des impôts en 2017. Pour le contribuable moyen cela aurait représenté une hausse de 150€ chaque année. Le coup de massue fiscal a été bien assez fort. Les délais de la justice sont très longs, chacun le regrette. Un point sera fait plus tard en séance sur les procédures en cours.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS. ABSTENTION : M. BRUNET.

3. Affectation du résultat du BP

840 835€ à affecter à la couverture du besoin de financement et en report.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS. ABSTENTION : M. BRUNET.

4. Budget atelier-relais : compte de gestion

M. LEGER évoque une proposition de rachat émanant de M. Desreboulles pour son garage.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

5. Budget atelier-relais : compte administratif

Le résultat de clôture est positif de 10 972.14€

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

6. Budget atelier-relais : affectation des résultats

10 972.14€ à affecter à la couverture du besoin de financement au 1068 et en report.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

7. Budget annexe ADS : compte de gestion

Ce budget connaît un résultat de clôture de + 14 079€ mais n'a plus d'activité (résultat de 0 € en fonctionnement)

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

8. Budget annexe ADS : compte administratif

Mme GIOUX explique qu'il convient de terminer les dotations aux amortissements avant de clôturer ce budget en 2020. Pas d'affectation de résultat pour ce budget.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

9. Budget annexe SPANC : compte de gestion

Le résultat de clôture s'établit à 4447€ en fonctionnement et 2732€ en investissement.

M. Alex SAINTRAPT demande pourquoi ce budget autrefois déficitaire est devenu excédentaire. Il signale que les gens se plaignent car il y a de plus en plus de contrôles.

Mme GIOUX que cela s'explique par le nouveau marché et les nouveaux tarifs des contrôles ainsi que des régularisations comptables.

M. Claude BIALOUX répond qu'en réalité il y a moins de contrôles, car les délais ont été rallongés.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : Mme LEGROS.

10. Budget annexe SPANC : compte administratif

Pas d'investissements réalisés sur ce budget.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

11. Budget annexe SPANC : affectation des résultats

Il n'y a pas de besoin de financement à couvrir, aussi les résultats sont reportés, tant en fonctionnement qu'en investissement.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS.

12. Budget annexe ZAE : compte de gestion

Ce budget ne comporte ni dépenses, ni recettes, mais seulement des écritures comptables pour comptabiliser les stocks.

M. LEGER rappelle qu'il faut être vigilant malgré tout car Guéret a connu un problème d'écriture comptable sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

13. Budget annexe ZAE : compte administratif

En Investissement, le montant prévu est réalisé est identique : 334 785€. Il n'y a pas d'affectation de résultat pour ce budget.

M. LEGER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

14. Rapport d'Orientations Budgétaires

M. LEGER indique que ces orientations ne contiennent pas de nouveautés : pas d'augmentation fiscale et une baisse du déficit qui se poursuit au rythme proposé par la Chambre régionale des Comptes. L'objectif pour cette année est de ramener le déficit autour du million d'€. Ces efforts se traduisent par un sous-effectif criant dans certains services. Nous réalisons des économies drastiques en moyens humains et matériels. Par exemple, nous aurions bien besoin d'acquérir une benne à Ordures ménagères et de faire des travaux de voirie mais nous ne pouvons pas. Ce sérieux budgétaire est terrible mais nécessaire pour éviter le matraquage fiscal.

M. SAINTRAPT annonce qu'il ne votera le ROB car il ne sait pas s'il sera à nouveau élu. Il ne souhaite pas mettre le futur Conseil devant le fait accompli.

M. LEGER indique que c'est une obligation légale de faire un ROB dans les 2 mois précédents le vote du budget. Le calendrier nous oblige donc à le faire avant l'élection. Le futur conseil aura des marges de manoeuvre si faibles qu'il y aurait peu d'écarts. Ce rapport d'orientation n'est pas un engagement mais un éclairage pour le futur Conseil, qui sera souverain.

M. Denis PRIOURET comprend que les marges de manoeuvre seront limitées mais des décisions restent à prendre car des choses ne se font pas. Il faut aller plus vite pour redonner des voiries aux communes qui le souhaitent, et sans payer d'arriérés si la loi le permet.

M. LEGER reconnaît que tout n'est pas satisfaisant mais que des efforts importants ont été fait à travers la CLECT.

M. RUINAUD estime que c'est le prochain Conseil qui aura le pouvoir de choisir et de trancher sur la compétence voirie. Il ne fallait pas le faire en fin de mandat.

M. Didier TERNAT relate la visite du CHSCT dans les locaux des services techniques. Ces locaux sont à améliorer car les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes.

M. LEGER affirme qu'il faudra faire des travaux dans ces locaux vétustes qui sont dans un état déplorable. C'est le seul bâtiment de la comcom qui soit dans cet état.

M. RUINAUD explique que des ré-agencements de ces locaux ont été faits en interne.

Mme LEGROS regrette que ce ROB ne soit que la continuité des actions passées et ne propose pas de plan de réduction du déficit.

M. LEGER répond qu'il a toujours dit que le choix de garder nos compétences était une décision collective et qu'il faut se donner les moyens de les financer. On a réussi à le faire en diminuant le déficit et en conservant des coûts corrects pour les usagers. Quand le plan de redressement sera achevé, nous pourrions retrouver une capacité d'auto-financement d'environ 500 000€.

M. Stéphane DUCOURTIOUX déplore que nous n'ayons pas agité sur le FPIC ni vendu le FAM de Gentioux.

M. LEGER revient sur le vote sur le FPIC lors de précédents conseils, où aucune unanimité n'a vu le jour. Il donc fallu trouver des moyens différents que ce levier. Certes le FAM n'est pas vendu, certes nous n'avons pas eu d'avance remboursable, mais nous avons tenu la baisse du déficit. Et nous percevons toujours 400 000€ de loyer pour le FAM.

Mme Dominique SIMONEAU signale que l'APAJH refuse de signer un nouveau bail, et que tout comme l'ARS, le gestionnaire pense que ce type de foyer doit être en centre-ville.

M. LEGER estime que ce serait un déménagement inacceptable qui priverait le Plateau de nombreux emplois.

M. Thierry LETELLIER pense que nous avons eu raison de ne pas brader ce Foyer et que nous devons préserver cette activité. Or il se dit inquiet car ailleurs des associations rachètent des locaux mais les laissent tomber ensuite.

Il souligne par ailleurs que dans cette comcom les salariés sont mieux traités qu'il y a 3/4ans. Le comité Technique où siègent Mme Sebenne, M. Ternat, Mme Grand, M. Léger et lui, y veille.

M. LEGER ajoute que la collectivité s'efforce de faire faire des formations aux agents et de leur donner de la bienveillance.

Concernant le FPIC, **M. LEGER** ne se déclare pas surpris par les votes qui ont eu lieu. Cela revenait à demander plus aux communes, alors que la comcom n'avait pas joué son rôle. Ce n'était pas le bon moment car les fusions avaient laissé l'impression aux maires qu'ils étaient dessaisis de leurs marges de manœuvre.

Mme GIOUX retrace les grandes lignes du document dont les chiffres resteront à ajuster :

- Dépenses au 011 : des économies sont espérées en relançant les contrats de téléphonie et des copieurs.

012 : légère baisse ; un agent administratif partant en retraite ne sera pas remplacé.

- Recettes : au 070 : on peut espérer une hausse des recettes piscine (école de natation, cours particuliers relancés)

74 : les chiffres du nouveau Contrat Enfance Jeunesse ne sont pas encore connus.

Le budget pourrait s'équilibrer à 9 270 000€ en fonctionnement et 1 714 000€ en dépenses d'investissement.

M. LEGER confirme que nous avons récemment vendu la ferme de Lachaud. Il rappelle que les orientations du DOB n'engagent personne, il s'agit seulement d'en prendre acte ce soir.

Le Conseil donne acte de la tenue du DOB à l'unanimité.

15. Bilan d'activités 2019

M. LEGER remercie les agents et chefs de services qui présentent le document au conseil communautaire.

16. Projet de territoire

M. LEGER rappelle que la réalisation de ce projet de territoire était une promesse qu'il aurait été préférable de tenir en début de mandat, mais c'est une satisfaction d'avoir mené à bien ce travail. Le CODEV, qui avait les mêmes préoccupations que nous, s'est emparé de ce projet pour le nourrir, et a souligné ainsi l'importance vitale des thématiques de l'accueil, de la transition écologique et du lien social.

Mme Mélanie LE NUZ présente le document et indique que le CODEV, saisi sur le sujet par le Conseil, a été un outil de liaison précieux avec la population. Ce projet de territoire est une feuille de route collective et stratégique. Les cartes du « portrait de territoire » sont évolutives. La stratégie consiste à se

donner des orientations réalistes, prenant en compte toutes les stratégies déjà engagées avec la Région, le Département et le PNR (via sa charte). Les 3 enjeux majeurs identifiés sont : un territoire d'accueil, un territoire où il fait bien vivre, un territoire par tous et pour tous.

Mme SIMONEAU affirme qu'elle reste sur sa faim. Les priorités données en mai 2017 devaient être l'eau et le zéro déchets.

M. LEGER répond que ces observations et ces thématiques sont bien prises en compte et intégrées dans le projet de Territoire.

M. LETELLIER estime que ces documents sont de qualité et significatifs des désirs des élus et des habitants. Ce territoire qui a longtemps été regardé comme « en retard » est en fait en avance sur l'urbanisme, le foncier, la pollution, l'eau, l'air et les paysages. Cette identité pourra être valorisée, nous devons travailler là-dessus. Il conviendrait d'inclure dans le Projet la façon de le partager avec les habitants ainsi que des actions précises à une échéance de 10 ans.

M. LEGER insiste sur l'importance de partager ce Projet avec les habitants. Les nouveaux arrivants nous disent souvent que notre territoire a des atouts.

M. Serge DURAND souligne que le prochain conseil devra travailler sur un PLU qui sera concordant avec ce travail et trouvera un équilibre entre les zones urbaines, agricoles et forestières.

17. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office Tourisme d'Aubusson Felletin

Mme Marie-Françoise VERNA souhaite que soit ajoutée la mention « sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires ».

Mmes et MM. Pallier, Simoneau, Léger, Perruchet, Lejus, Ducourtioux et Terrade quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité (CONTRE : Mme LEGROS)

18 Avenant au Contrat Sources en Action

Mme SIMONEAU précise que cet avenant sans incidence financière permet à la Région d'entrer dans le programme.

Adopté à l'unanimité.

19. Prescription de la révision allégée du PLU d'Aubusson

M. PALLIER présente le rapport et indique que ce projet sera faisable si le porteur du projet remporte l'Appel A Projets de la CRE. La DDT affirme que la transformation de la zone A en zone N « solaire » est possible via une révision allégée et relève bien de l'intérêt général. De l'agropastoralisme (ovins) sera proposé au locataire actuel. La Chambre d'Agriculture a donné son accord pour ce projet. Il y a aura bien sûr une étude d'impact environnemental pour ce projet de production d'une énergie renouvelable locale.

M. Jacques TOURNIER se dit très partagé en tant qu'agriculteur. Les agriculteurs sont des précurseurs dans le photovoltaïque. Ils en ont installé sur des bâtiments modernes. Il est favorable au photovoltaïque en toiture mais le bon sens paysan c'est de ne pas abandonner les terres, or l'agriculture se fait grignoter

des milliers d'hectares chaque année. Ce projet représente l'équivalent en surface de 300 stabulations, sur de très bonnes terres agricoles. Demain, ce seront 2, 3 ou 10 projets qui émergeront. Au final M. TOURNIER indique qu'il est défavorable et votera CONTRE.

M. PALLIER précise que le locataire a accepté de diversifier ses activités en mettant des ovins qui pâtureront sous les panneaux.

M. LETELLIER ajoute que les Chambres d'Agriculture sont le plus souvent opposées aux projets au sol. La Creuse ferait donc exception. Le pastoralisme sous les panneaux est un leurre : ces terres ne seront plus agricoles. Au moment où nous rédigeons notre projet de territoire ce serait un mauvais signal de changer ainsi le PLU.

Mme Catherine MOULIN pense que nous ouvririons une brèche qui inciterait des grosses entreprises à acheter des terres pour ce type de projet.

Mme LEGROS note qu'il faudra inscrire 3000€ au budget, nous sommes donc impactés. Elle demande si nous aurions des retombées financières.

M. PALLIER répond que oui, il y aura des retombées fiscales.

M. DUCOURTIOUX demande si Aubusson sera consultée ?

M. PALLIER précise que la commune donnera un avis en lien avec la procédure d'enquête publique. Mais la compétence de cette révision de PLU relève de la comcom.

La délibération est rejetée, à la majorité.

CONTRE : Mmes et MM. TERRADE (+POUVOIR) ; PERRUCHET (+ POUVOIR) ; WOILLEZ ; GRAND ; LETELLIER ; BŒUF ; VERONNET ; LEGROS ; AUMENIER ; SAINTRAPT ; GUCIK ; TOURNIER ; SIMONEAU ; BRUNET ; MOULIN ; LEJUS (+ POUVOIR) ; DUCOURTIOUX ; TERNAT.

ABSTENTIONS : Mmes et MM. GEORGET ; ARNAUD ; PRIOURET ; BERTIN (+ POUVOIR) ; CHARVILLAT (+ POUVOIR) ; LABOURIER ; DURAND.

20. Attribution d'une subvention à l'association Court-Circuit

M. LEGER présente la demande de l'association qui consiste à organiser la semaine du recyclage, après l'été, dans le cadre des 10 ans de l'association Court-Circuit. Le montant proposé est de 2000€.

Adopté à l'unanimité

21. Marché de location de copieurs : attribution

M. RUINAUD donne lecture du rapport et propose d'attribuer ce marché à l'entreprise C'PRO SUD, pour un montant estimatif annuel de 5450 €.

M. DUCOURTIOUX estime que ce marché aurait pu être mutualisé avec les communes.

Adopté à l'unanimité

22. Groupement d'achat de services de téléphonie avec le Conseil Départemental

M. RUINAUD présente ce groupement qui permettra de mutualiser au niveau départemental l'achat de services de téléphonie et d'obtenir ainsi de meilleures conditions pour ces prestations.

Adopté à l'unanimité

23. Convention d'entente intercommunautaire avec la Communauté de communes Creuse Sud Ouest pour la mise en œuvre du dispositif régional DOREMI – programme FACILARENO

M. PALLIER détaille le processus de mise en place du dispositif DOREMI, via une entente avec la comcom Creuse Sud Ouest, pour laquelle il convient de désigner 2 candidats afin de suivre l'opération.

Adopté à l'unanimité

MM. Claude Bialoux et Philippe Collin sont désignés à l'unanimité par le conseil comme représentants auprès de l'entente.

24. Tarifs des séjours des ALSH

Mme BERTIN expose les tarifs proposés pour équilibrer le budget du séjour prévu pour les vacances d'avril.

Adopté à l'unanimité

25. Convention Territoriale Globale avec la CAF : diagnostic

Mme BERTIN rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF doit être prolongé par cette convention. Il convient de ne pas perdre de temps et de s'engager dès que possible dans la phase de diagnostic afin d'aboutir à un véritable projet social de territoire. A ce titre, la CAF attend avec attention d'étudier notre Projet de Territoire. Elle propose que la CAF vienne présenter la CTG lors d'un prochain conseil.

M. SAINTRAPT demande si l'ensemble des projets du territoire seront pris en compte dans la CTG.

Mme BERTIN répond que oui.

Adopté à l'unanimité

26. Rapport sur table : avenant à la convention Geotrek avec le PNR de Millevaches

M. PALLIER détaille le rapport et le plan de financement.

Adopté à l'unanimité

Motion pour soutenir Aubusson à l'accueil d'emplois déconcentrés des finances publiques

M. LEGER que Guéret a déjà été retenu pour accueillir des personnels déconcentrés du ministère des finances. Les villes d'Aubusson et de Bourgneuf sont candidates pour être sélectionnées dans la 2^{ème} vague. Il propose d'adopter une motion de soutien à la candidature d'Aubusson.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. LEGER fait un point d'information sur les affaires en cours :

- Faux en écriture publique : en avril 2019, le tribunal de Guéret s'est déclaré incompétent. Une des parties a demandé à ce que la cour d'appel tranche entre un jugement en correctionnelle ou aux assises. En septembre, la Cour d'Appel de Limoges n'avait pas reçu le jugement de Guéret pour cause d'encombrement. Depuis hier, on sait que le dossier a enfin été transmis à la Cour d'Appel. Est-ce qu'il restera aux Assises ou reviendra t'il en correctionnelle ? On ne peut que s'étonner de cette lenteur.

- Terrain Sallandrouze : la semaine dernière, la brigade de Limoges a commencé l'enquête sur cette affaire où la justice soupçonne une gestion de fait.

- Concerts de Dany Brillant et de Patrick Sébastien : le problème était la prise en charge partielle par la comcom de ces concerts et/ou l'absence de délibération. La CRC a nommé une magistrate pour instruire cette affaire.

M. DUCOURTIOUX demande à M. LEGER s'il a obtenu une autorisation pour tenir une réunion publique au Pôle Enfance.

M. LEGER répond que oui, et que ces locaux sont ouverts à toutes les listes. Il rappelle que nous avons vécu une mandature comme très peu d'élus en ont connu. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait compte tenu de tout ce qui s'est passé.

M. RUINAUD souhaite rappeler que depuis 2003, l'investissement sur la voirie a été de 4.336 millions €. Il détaille les emprunts restant à rembourser. Or, jusqu'en 2015, on ne parlait pas de charges transférées. Beaucoup de travail a été réalisé sur des achats non maîtrisés et sans projets solides : le terrain Sallandrouze, les gares...

Il ajoute que la commission voirie veille à ne pas concurrencer les entreprises privées. Il remercie Laurent Laskowski ainsi que tout le personnel et souhaite bon courage aux successeurs des élus présents.

La séance est levée à 22h50

